INFORMATION

La fumée tue, le détecteur sauve

Le détecteur de fumée doit être à l'habitation ce que la ceinture de sécurité est à la voiture : un réflexe !

Publié le 29 janvier 2019

S'il ne réduit pas le nombre de départs de feu il peut néanmoins sauver des vies grâce à une alerte sonore puissante et rapide. Il est utile en particulier la nuit, lorsque le niveau de vigilance des occupants d'un logement est au plus bas. Les sapeurs-pompiers du Finistère rappellent que **70% des incendies mortels sont nocturnes** et que l'**intoxication** par les fumées est la première cause de mortalité dans les incendies. Depuis, la loi du 9 mars 2010, l'installation d'un détecteur est obligatoire dans les habitations. Un bon appareil doit être conforme à la norme **NF EN 14604** et disposer du marquage **CE**. Enfin, dernier conseil : n'oubliez pas de l'entretenir et de veiller à son bon fonctionnement régulièrement.

Retrouvez toutes les informations utiles sur : **www.sdis29.fr**

Guipavas au DEPAR

Stérilisation des chats

RETOUR À LA LISTE